

CONSIGNES DE VIE DANS LA RESIDENCE ET L'APPARTEMENT

Respecter la tranquillité du voisinage

Les animaux sont interdits dans l'appartement

L'appartement est non-fumeur

La consommation d'aliments et boissons n'est pas tolérée dans les chambres

*Les skis, snows et chaussures de ski sont interdits dans l'appartement et devront être remisés
dans le local au niveau des pistes.*

La circulation avec de tels équipements dans les espaces communs de la résidence est interdite

Le mobilier intérieur ne doit pas être utilisé sur le balcon.

*Ne pas poser les trousse de toilette ou objets lourds sur les étagères murales
Chambre cabine et Salle de Bains*

*Merci de respecter l'état général, la propreté et l'organisation de l'appartement
Restituer le logement à l'état initial.*

*Réapprovisionner les éventuels ingrédients, produits d'hygiène et d'entretien utilisés
Vérifier les niveaux de sel et rinçage dans le lave-vaisselle*

*Toutes les dégradations, casses ou pertes entraîneront une compensation financière payable
avant restitution de la caution*

Indemnités forfaitaires de pertes des moyens d'accès

Perte du BIP du garage valeur 100 €uros

Perte du badge d'accès valeur 50 €uros

Perte des clefs valeur 80 €uros chaque

Nettoyages de couettes et oreillers si dégradation

• Lit 160 / 140	50€
• Lit 90	35€
• Oreillers	18€

NB : Le règlement intérieur et les conditions générales de vente énumèrent les modalités de location, contraintes et consignes de vie pour un agréable séjour